

28 - Etude urbaine du secteur des Planches-Relançons - Bilan de la concertation préalable - Approbation du schéma directeur de l'aménagement d'ensemble

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal, par délibération en date du 13 décembre 2007, a engagé la concertation préalable à l'opération d'aménagement du secteur des Planches-Relançons.

Ce projet d'urbanisation est inscrit depuis plusieurs années dans les documents de planification urbaine, et a été confirmé lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2007.

A ce titre, la volonté d'aménager le secteur des Planches-Relançons traduit certaines orientations fortes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

- il s'agit d'un secteur d'urbanisation future devant permettre une extension maîtrisée et un prolongement cohérent de la Ville, notamment dans une recherche d'équilibre de l'armature urbaine (développement urbain et rajeunissement de la population de l'Est bisontin) et dans l'objectif de satisfaire à une demande de logements ;

- ce vaste secteur d'environ 65 ha, classé en zone 1Na c'est-à-dire en zone d'urbanisation future au POS, classement confirmé et précisé dans le PLU de 2007 (zone 2AU-H, zone à urbaniser à dominante habitat) dispose d'un potentiel d'urbanisation pour un habitat diversifié à même de répondre notamment aux attentes d'habitat individuel et intermédiaire. L'urbanisation de ce secteur comportant des sites très différents s'échelonnera dans le temps et s'appuiera sur des confortements de la trame viaire (aménagement de la liaison Courtils-Planches, prolongement de la rue Chopin) nécessaires à l'amélioration du fonctionnement urbain d'un secteur élargi. Par ailleurs, les équipements scolaires et sportifs existants représentent un atout en matière de développement urbain. Enfin, l'urbanisation de la totalité du secteur peut-être conditionné par la réalisation de la liaison Nord/Est.

La concertation préalable s'est déroulée conformément aux modalités définies par le Conseil Municipal, à savoir :

- «un registre et un dossier seront tenus à la disposition du public en Mairie,
- un correspondant des projets urbains se tiendra à la disposition de la population au sein de la Direction Urbanisme,
- des réunions publiques seront organisées au fil de l'avancement des études pré-opérationnelles (en relation avec le prestataire désigné pour l'étude d'urbanisme),
- des rencontres d'informations et de concertation auront lieu avec le Conseil Consultatif d'Habitants (CCH),
- l'information du public pourra également se faire par la publication d'articles dans le journal municipal,
- des rencontres relatives au Collège Proudhon et au Lycée Pergaud seront également organisées».

I - Recensement des principales actions menées dans le cadre de la concertation

a. Mise à disposition d'un dossier et accueil du public en Mairie

Un registre et un dossier présentant les principaux éléments de la réflexion relative au projet d'aménagement étaient tenus à disposition du public en Mairie, au Département Urbanisme et Grands Projets Urbains, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ce dossier a été complété au fur et à mesure de l'avancement de la réflexion urbaine et des études menées en lien avec l'atelier d'urbanisme-paysagiste Alfred Peter.

La fréquentation, même limitée, peut néanmoins être considérée comme relativement continue sur la durée de l'étude urbaine et de la concertation. En effet, des personnes se sont régulièrement déplacées afin d'obtenir des renseignements sur le projet. Ce fut souvent l'occasion de s'entretenir ou d'échanger directement avec le correspondant chargé des projets urbains au sein du Département Urbanisme, dont l'une des missions est d'écouter et de relayer les réactions de la population sur les projets d'aménagement.

Ce rôle d'information et de renseignement permanent sur l'avancement du projet a donc permis des échanges avec les particuliers qui le souhaitaient (entretiens téléphoniques ou écrits par voie électronique) ainsi que certains rendez-vous individuels, au cas par cas. Au total, on peut recenser une cinquantaine de contacts avec la population et différents acteurs du site (riverains, propriétaires, associations, grands bisontins, etc.).

Par ailleurs, quelques courriers ont été reçus en Mairie. Pour la plupart, il s'agissait de demandes de renseignements sur le projet (calendrier, intérêt possible d'y résider, nature et type d'habitats programmés, etc.).

b. Réunions publiques, rencontres avec le Conseil Consultatif d'Habitants et autres contacts

Deux réunions publiques ont eu lieu le 24 février 2011 au gymnase Jean Zay et le 19 juin 2013 à la salle de quartier Jean Zay (97 rue des Cras à Besançon).

Pour chacune de ces réunions, la Ville a invité personnellement l'ensemble des propriétaires et riverains du périmètre défini pour la concertation et a annoncé ces rencontres par voie de presse (Est Républicain). Les Conseils Consultatifs d'Habitants étaient aussi informés de la tenue de ces réunions publiques.

Elles étaient animées par le Maire et/ou l'Adjoint à l'Urbanisme en charge du dossier, accompagné du paysagiste-urbaniste Alfred Peter, mandataire de l'équipe pluridisciplinaire désignée pour réaliser l'étude urbaine de ce secteur. Son rôle a été important dans l'explication au public de l'intérêt et des enjeux urbains attachés à cet aménagement d'ensemble.

La première réunion a rassemblé environ 150 personnes ; elle a permis à l'ensemble des participants d'avoir un niveau d'information général sur la démarche de l'étude, les réflexions menées et les orientations d'aménagement projetées, en resituant également les enjeux dans le contexte du développement urbain de Besançon. Cela a notamment permis de recueillir l'avis d'un public élargi et par là-même, celui des habitants du quartier mais aussi de potentiels futurs habitants.

La deuxième réunion, qui a rassemblé 130 personnes environ, a permis de présenter au public la méthode de travail poursuivie et les principes de la réflexion qui ont permis d'aboutir aux orientations d'aménagement définies, et ensuite à l'élaboration du schéma directeur.

Le public a pu approcher les évolutions du schéma d'aménagement d'ensemble. Les éléments suivants ont notamment été exposés et présentés :

- le diagnostic environnemental et les analyses urbaines (recensement des potentialités, des atouts et des contraintes du site) ;
- l'approche en matière d'organisation générale des déplacements et des mobilités (schéma de desserte) ;
- les principes de composition de l'aménagement : sous-secteurs envisagés comme constructibles ou non, principe d'organisation de plusieurs micro-quartiers autour des dolines, espace central naturel et paysager pouvant potentiellement accueillir des formes d'agriculture périurbaine ;
- certains éléments de programmation : formes urbaines, produits d'habitat envisagés ;
- les modalités opérationnelles envisagées : réalisation phasée de l'aménagement et ouverture progressive à l'urbanisation des différents sous-secteurs (par modifications successives du PLU), calendrier prévisionnel.

Lors de ces réunions, un certain nombre d'interrogations du public ont porté sur les problématiques de circulation et de déplacements :

- à la périphérie du secteur d'aménagement, eu égard à certaines difficultés actuelles liées à des flux de transit (requalification/élargissement chemin des Montarmots et chemin des Relançons ; question de la Liaison Nord-Est ; prolongement de la rue Chopin)
- ainsi qu'à l'intérieur du périmètre d'études, en considérant les besoins générés par les futurs logements.

Parallèlement à ces réunions publiques, quatre réunions ont eu lieu avec le Conseil Consultatif des Habitants. Elles se sont tenues les 29 janvier 2009, 21 février 2011, 3 novembre 2011 (assemblée plénière) et 11 juin 2013. Sur la base de l'aménagement d'ensemble proposé, certaines interrogations des membres du CCH ont porté sur l'opportunité d'un réaménagement pérenne du chemin des Montarmots, ainsi que sur la possibilité d'envisager de l'habitat individuel sous toutes ses formes.

Etant donné la proximité du périmètre d'étude avec des équipements scolaires importants, des rencontres spécifiques ont été organisées dès 2008 (échanges poursuivis en 2009) entre les représentants de ces établissements publics et les services de la Ville, parfois en présence de l'équipe Peter :

- pour le Collège Proudhon, rencontres en février, mars et juin 2008 avec le Conseil Général du Doubs concernant l'interface et l'articulation de la restructuration programmée du collège avec le secteur d'aménagement futur. Ces rencontres ont notamment permis d'aborder les questions de desserte du collège à améliorer et le traitement de la façade Nord du projet de restructuration (accroche et insertion intelligente de cette frange mitoyenne, en adéquation avec le secteur d'aménagement futur). Alfred Peter a notamment pu participer, en tant que membre du jury de concours, au choix du projet lauréat du collège ;
- pour le Lycée Pergaud, rencontres en avril et juin 2008 avec le Conseil Régional de Franche-Comté. Ces rencontres ont permis d'aborder les questions d'interface à prendre en compte concernant le fonctionnement du lycée avec son environnement extérieur direct (dont le secteur d'aménagement futur) et de formaliser un schéma de fonctionnement général pour l'ensemble collège-lycée. Le réaménagement de l'accès au complexe sportif des Orchamps (pôle Rugby) intègre certains éléments de ce schéma de principe.

En complément de ces rencontres collectives, quelques échanges personnels et individuels ont également eu lieu avec des propriétaires, riverains ou acteurs du site.

c. Publication d'articles dans les médias

Pour annoncer la tenue des réunions publiques, des articles ont été insérés dans le journal local de l'Est Républicain. D'autres articles sont parus dans les organes de presse locaux : Presse Bisontine n° 85 de février 2008, Est Républicain du 28 février 2011 et le 22 juin 2013.

Ces articles ont notamment résumé les débats intervenus au cours des réunions publiques, ainsi que l'avancement de la réflexion urbaine en présentant les principes, les orientations et les éléments forts de l'aménagement projeté sur ce secteur.

d. Autres actions, participant à améliorer la concertation engagée

Dans le cadre de la réflexion et des orientations d'aménagement envisagées pour l'urbanisation de ce secteur (proposition de conserver un vaste espace vert central et continu, qui pérenniserait un caractère paysager marqué avec l'hypothèse d'y accueillir des activités de type agricole), des échanges ont eu lieu avec des représentants de la CAGB et la Chambre Agriculture du Doubs pour conforter l'opportunité de ce type d'orientation, et préciser les éventuels besoins connus localement en matière d'agriculture périurbaine. Cette démarche, initiée par M. PETER, a été accueillie favorablement par la Chambre d'Agriculture et la CAGB qui soulignent l'intérêt d'intégrer dès l'origine ce genre d'approche dans le parti global d'aménagement des projets d'urbanisme. Ces échanges ont été l'occasion d'appréhender la compatibilité et la conciliation possible d'un espace à vocation agricole avec des espaces davantage urbains (micro-quartiers organisés autour des dolines) et d'identifier certaines potentialités au niveau local (projet Sauge initié et soutenu par la CAGB).

En parallèle de l'élaboration du schéma d'aménagement d'ensemble et dans un souci de consolider les orientations d'aménagement proposées (notamment les emprises «constructibles» envisagées), des «travaux exploratoires» organisés par l'atelier PETER ont été menés avec des professionnels de l'aménagement et de la construction, sous forme d'ateliers de travail (workshops) et d'échanges itératifs. Cette démarche interactive a permis de «tester» le schéma directeur initial et de vérifier les capacités des sous-secteurs identifiés. Ces échanges ont également permis d'aborder la question des produits d'habitat à développer au regard de l'état actuel du marché immobilier bisontin. L'ensemble des contributions et retours de professionnels (promoteurs-constructeurs ; architectes-maîtres d'œuvre) suscités par cet exercice de démarche exploratoire a participé à la stabilisation et à la finalisation du schéma directeur.

Par ailleurs, depuis fin 2009, la mise en ligne sur le site internet de la ville d'une rubrique dédiée aux projets urbains permet d'informer les citoyens sur les grands projets d'urbanisme, en cours et à venir. De manière synthétique, une page spécifique à la réflexion initiée sur ce secteur rappelle les principaux enjeux urbains de l'aménagement projeté (habitat, mobilités, équipements...).

Préalablement au démarrage de la concertation spécifique au projet d'aménagement des Planches-Relançons, il convient enfin de rappeler que plusieurs réflexions et démarches sur ce secteur avaient déjà été engagées par la Ville, notamment au travers de la concertation conduite pour l'élaboration du PLU (périmètre zonage 2 AU-H, fuseau d'études LNE, etc.).

II - Analyse et synthèse

A travers ces différentes actions et multiples échanges, la phase de concertation s'est attachée à recueillir les observations, réactions et avis formulés par le public.

A l'échelle des quartiers Palente-Orchamps / Combe Saragosse / Les Vaïtes et plus globalement de la ville, la concertation a été conduite avec le souci de mener un débat et un échange constructif avec l'ensemble de la population et des acteurs directement ou indirectement concernés par cet aménagement futur (résidents, propriétaires fonciers, riverains, établissements publics, professionnels de la construction, etc.).

Les échanges, notamment avec les membres du CCH Palente-Orchamps, ont permis de vérifier les attentes fortes de nouveaux programmes d'habitat pour accroître et rajeunir la population du secteur et permettre une utilisation des équipements, et plus particulièrement des équipements scolaires. De même, malgré quelques craintes exprimées, la réalisation d'une voirie nouvelle entre la rue des Courtils et le chemin des Planches est apparu comme un utile complément de la trame viaire existante. Concernant le prolongement de la rue Chopin, certains riverains ont émis quelques doutes et craintes. Des études permettront de conforter cet aménagement et de concevoir un espace public adapté, prenant en compte ces considérations. Enfin, l'approche paysagère et le parti d'aménagement par «micro-quartiers» n'ont pas fait l'objet de critiques.

Ainsi, la réflexion urbaine menée avec l'urbaniste-paysagiste Alfred PETER s'est approfondie par itérations successives, et le projet d'aménagement a pu évoluer et être approfondi au cours de cette phase de concertation.

Le projet d'aménagement d'ensemble s'est structuré et construit progressivement, s'attachant dans la mesure du possible à prendre en compte les observations du public (ex. : abandon du bouclage de l'impasse Curasson, meilleure prise en compte de l'existant, etc.), tout en veillant à garantir la qualité et la cohérence d'un projet global en terme de développement et d'extension urbaine. Ce bilan met fin à la phase de concertation préalable.

III - Projet d'aménagement d'ensemble : schéma directeur finalisé (cf. annexe 2)

Le résultat de la concertation se traduit en partie dans l'élaboration du schéma directeur proposé pour validation. Même si l'aménagement d'ensemble retenu à ce stade d'avancement des études reste un projet vivant pouvant être adapté au cours de sa mise en œuvre (phasage et réalisation sur plusieurs années), les évolutions qui pourraient intervenir ne devront pas remettre en cause le parti général d'aménagement affirmé et la composition d'ensemble définie, sachant qu'il ne s'agit à ce stade que d'un schéma directeur.

Le diagnostic environnemental-paysager et l'analyse urbaine réalisés par l'équipe PETER ont abouti à l'identification des potentialités, des atouts et des contraintes du site (données topographiques, caractéristiques géophysiques, conditions techniques de réalisation des VRD, éléments existants tels que les lignes aériennes HT, etc.). Par ailleurs, la proximité immédiate -ou relative- d'un certain nombre d'équipements publics participent à l'attractivité dudit secteur. On peut notamment citer les offres existantes en matière de services scolaires (écoles maternelles et primaires Herriot et Condorcet, Collège Proudhon, Lycée Pergaud) ainsi que le complexe sportif des Orchamps et la zone de loisirs de la forêt de Chailluz.

A partir de ces éléments de diagnostic et en intégrant les enjeux urbains associés au projet d'urbanisation, le schéma directeur a été élaboré sur la base des orientations d'aménagement validées par la collectivité. Il définit les grands principes d'organisation et d'aménagement suivants :

- identification de poches urbanisables, organisées sous forme de «micro-quartiers autour des dolines». Les emprises «constructibles» identifiées par sous-secteur restent indicatives et leur surface sera approfondie et précisée lors des phases opérationnelles ;
 - maintien d'une vaste trame verte et naturelle de plus de 20 ha (ayant vocation, le cas échéant, à pouvoir accueillir certaines activités de type agricole), qui permet notamment des continuités écologiques et paysagères en lien avec la forêt de Chailluz ;
 - simplification des conditions de desserte des sous-secteurs visant à utiliser et optimiser au maximum l'armature viaire existante. Pour autant, la réalisation d'équipements publics importants (notamment la création de la liaison Courtils-Planches) conditionneront la viabilisation et donc l'ouverture à l'urbanisation de certains sous-secteurs. Le prolongement de la rue Chopin devrait également accompagner l'aménagement et participer au confortement et à l'amélioration générale de la trame viaire.
- Les aménagements favorables aux modes doux seront systématiquement recherchés.

La création d'une nouvelle liaison Courtils-Planches participera au renforcement de la trame viaire nécessaire au développement et à l'urbanisation des secteurs qu'elle desservira. Cette liaison améliorera aussi fortement les conditions de desserte du lycée et du collège, aujourd'hui relativement enclavé. Le dimensionnement de cette voie permettra d'accueillir tous les modes, notamment les modes doux et la desserte en transports en commun, et cela dans l'optique d'une rue à circulation apaisée.

Par ailleurs, il est précisé que le schéma défini pour la desserte des différents sous-secteurs prévoit une amélioration du chemin des Planches mais aucune intervention significative sur le chemin des Relançons.

Ces principes de desserte, ajoutés à des contraintes techniques (notamment en matière d'assainissement), définissent des temporalités de réalisations successives des différents sous-secteurs. Pour l'urbanisation des sous-secteurs à court et moyen terme, il conviendra d'abord d'optimiser les possibilités d'utilisation ou de renforcement des réseaux et équipements existants. L'ouverture à l'urbanisation des autres sous-secteurs s'effectuera à plus long terme, en lien étroit avec la création et la réalisation des voiries et réseaux nécessaires ;

• axes privilégiés en matière d'habitat :

. programmation urbaine : la production de logements devra contribuer à rechercher une certaine mixité d'habitat, en réalisant au moins 20 % de logement social, du logement abordable à des «prix modérés» et accessible au plus grand nombre (primo-accédants notamment), des logements destinés aux familles et ménages avec enfants, etc. ;

. formes urbaines : une dominante d'habitat individuel dense s'articulera avec des programmes d'habitat intermédiaire et/ou de petits collectifs, en fonction des sous-secteurs et de leur localisation. La définition de programmes innovants et très qualitatifs sera recherchée.

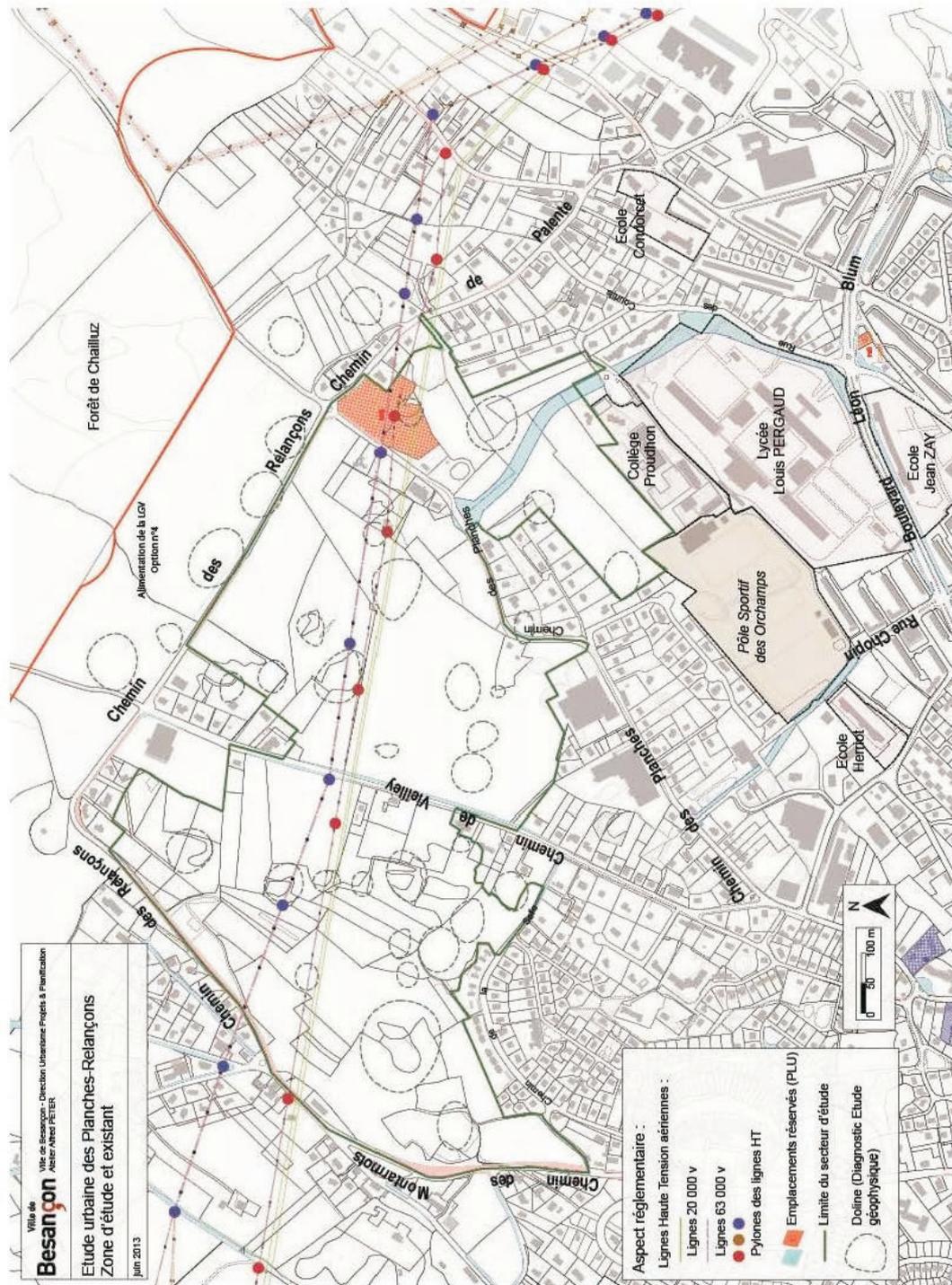
Ce parti d'aménagement traduit des orientations de développement durable par le souci de s'inscrire dans le site tout en respectant ses caractéristiques (notamment en conservant une place importante pour la nature et les espaces paysagers et agricoles), d'économiser le foncier construit, d'optimiser les équipements existants, de se greffer de manière cohérente sur les quartiers existants et de favoriser les modes doux. Les étapes opérationnelles permettront de préciser et concrétiser ces orientations vers une ville durable, notamment en matière d'énergie.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent bilan de la concertation préalable,
- approuver le schéma directeur définissant les grands principes d'urbanisation proposés, ainsi que les modalités de phasage de cet aménagement d'ensemble,
- autoriser, sur la base de ce schéma directeur, la préparation des procédures nécessaires à la mise en œuvre de l'urbanisation progressive de ce vaste secteur.

Annexe 1 : existant et zone d'étude



«**M. Michel LOYAT** : Au préalable nous proposons aujourd'hui les grandes lignes d'une vision d'ensemble d'un schéma directeur d'aménagement pour le secteur dit «des Planches Relançons». C'est un terme que nous utilisons depuis plusieurs années et c'est un secteur qui est pointé depuis des décennies comme un secteur à enjeu pour le développement urbain de Besançon. Il correspond en effet à deux grands enjeux, tout d'abord le besoin de développement d'un habitat diversifié sur la Ville de Besançon et je tiens à dire que c'est un enjeu et un objectif partagés, au niveau de l'Agglomération, et il figure comme tel dans le schéma de cohérence territoriale. Le 2^{ème} enjeu correspond au besoin de dynamiser, de rajeunir des quartiers de l'Est bisontin comme Palente Orchamps, ce besoin est très souvent exprimé. Je voudrais juste citer deux chiffres que l'on a présentés d'ailleurs il y a quelques mois au Conseil Municipal sur le quartier Palente Orchamps. Entre 1999 et 2009 il y a une baisse de la population de 9,5 % alors que sur Besançon c'était stable. D'autre part les plus de 75 ans représentent 13 % de la population contre 8 % à Besançon. Donc ces deux enjeux, l'urbanisation de ce secteur va répondre en partie et cela en complément d'autres opérations mais qui ont leur spécificité. Il y a des différences très importantes par exemple entre l'opération des Vaîtes et celle des Planches Relançons où sur ce secteur l'habitat individuel dense, l'habitat intermédiaire sera beaucoup plus présent. Sur les Vaîtes il y a un tramway et donc une densité qui est forcément différente. Le schéma directeur d'aménagement propose un cadre global pour ce vaste espace de 65 hectares, un espace qui a des secteurs différents qui se greffent sur des quartiers différents comprenant le quartier de la Combe Saragosse, le quartier des Orchamps, le quartier de Palente et à l'Ouest cela part du chemin des Montarmots et va jusqu'au Collège Proudhon et jusqu'au lycée. L'orientation qui est proposée est celle d'une urbanisation très progressive, très échelonnée dans le temps et qui se fonde sur un rapport habitat nature très particulier. L'orientation n'est pas celle d'une infrastructure viaire nouvelle autour de laquelle s'organisera l'urbanisation progressivement, mais ici cela se fera autour de la nature, pas uniquement par la forêt de Chailluz qui est un élément tout à fait essentiel mais également par des dolines, des paysages ouverts, par une qualité paysagère tout à fait exceptionnelle.

La carte qui est présentée fait ressortir l'insertion dans le tissu urbain avec des atouts importants en matière d'équipements publics. Nous avons dans ce vaste secteur des équipements publics importants, d'abord dans le domaine scolaire un lycée, un collège, le Collège Proudhon donc à toute proximité et deux écoles, les écoles de Condorcet - Herriot et vous le savez ce sont des écoles qui demandent à accueillir davantage de personnes, il y a une diminution des effectifs scolaires et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, notamment en conseils de quartier, dans le CCH maintenant il y a cette demande d'un rajeunissement de la population et qu'il y ait davantage de familles avec enfants dans ce secteur. Les équipements publics comprennent aussi l'équipement en domaine sportif des Orchamps par un pôle sportif très important sans parler de la forêt de Chailluz qui joue également ce rôle d'équipement bien sûr pour toute l'agglomération mais avec un rôle de proximité important.

Autre atout, la qualité paysagère exceptionnelle dont j'ai parlé et sur laquelle on pourra revenir, avec une trame viaire existante qui sera déjà un bon point d'appui pour le déclenchement de l'urbanisation comprenant le chemin des Montarmots qui sera requalifié d'ailleurs prochainement, chemin de Vieilley, chemin des Planches, chemin des Relançons. Il y a toute cette trame viaire qui doit être optimisée et mieux utilisée et qui naturellement doit être complétée mais il y a d'ailleurs les emplacements réservés depuis longtemps pour développer un maillage plus complet dans ce secteur. Il existe des atouts mais aussi des contraintes dont une qui est évidente, ce sont les lignes aériennes qui ne seront pas enfouies, en tout cas dans un temps proche, et donc avec lesquelles il faudra composer dans cette urbanisation.

A partir de là voici les grandes lignes de manière extrêmement rapide et schématique de ce schéma d'aménagement qui est issu d'un travail très approfondi depuis plusieurs années sur le site avec Alfred PETER. Cela montre bien le caractère particulier de cette urbanisation avec l'affirmation de la place de la nature, d'un très vaste espace de plus de 20 hectares en lien avec la forêt de Chailluz, comprenant des espaces qui sont en partie agricoles et en partie davantage forêt, taillis et c'est autour de cet espace naturel et agricole et non pas autour d'une infrastructure nouvelle, mais de cet espace que vont s'organiser différentes opérations qui seront très indépendantes les unes des autres. Alfred PETER utilise le terme de micro quartiers -nous allons continuer d'utiliser ce terme- qui sont eux-mêmes organisés autour de la nature, des dolines. Il ne s'agit pas de faire comme si les dolines n'existaient pas mais au contraire de les valoriser, ce seront en quelque sorte des centres importants de ces micro

quartiers. L'urbanisation se fera de manière très échelonnée dans le temps et s'appuie sur les voiries existantes en les réaménageant plus ou moins selon les voiries. Néanmoins il y a besoin de compléter ce projet par deux liaisons. La première liaison est inscrite depuis très longtemps au plan local d'urbanisme, et auparavant au POS, qui est nécessaire pour le maillage dans tout ce secteur, ce sera une rue nouvelle entre le chemin des Planches et la rue des Courtils. On constate immédiatement l'intérêt non seulement par rapport à l'urbanisation nouvelle mais aussi par rapport au désenclavement du collège avec un nouvel accès également par rapport au lycée et cette voirie nouvelle sera naturellement un support privilégié pour les modes doux, particulièrement pour les vélos. J'ajoute que cela permettra un accès facilité par rapport également au tramway. Une autre rue qui est en fait le prolongement de la rue Chopin vers l'école Herriot, le long du pôle sportif, permettra de joindre le boulevard avec le chemin des Planches. C'est un élément important de maillage pour le quartier tout entier.

Passons maintenant à ces micro quartiers qui vont être échelonnés dans le temps. On peut pointer un premier secteur où l'urbanisation pourra se faire rapidement une fois que le schéma sera approuvé. Pour cela, il y aura besoin d'une modification du plan local d'urbanisme et donc d'une enquête publique. Ce secteur complète finalement la Combe Saragosse et le Vallon du Jour du côté du chemin des Montarmots. De ce côté il n'y a pas de problèmes d'assainissement, quelques améliorations en terme de voirie sont à prévoir. C'est un secteur très indépendant du reste mais qui pourra être la vitrine de cette opération et donnera la tonalité notamment en matière d'habitat de ce que l'on pourra trouver sur d'autres secteurs. Deuxième secteur, celui qui est en rouge entre chemin des Planches et chemin de Vieille, est un secteur un peu plus important avec un potentiel dépassant la centaine de logements, on n'est pas là sur des densités très fortes. Il s'agit notamment de développer l'habitat intermédiaire et l'habitat individuel dense mais également avec des petits collectifs. Ensuite il y a un secteur plus compliqué qui demande un réseau d'assainissement passant sous la voirie à créer entre le chemin des Planches et la rue des Courtils. Ceci sera échelonné dans le temps. Deux opérations peuvent s'opérer rapidement, d'autres sont plus à moyen terme et puis ensuite c'est ce que vous avez en blanc, cela peut venir dans un temps beaucoup plus lointain, donc on n'est pas du tout dans une opération que l'on enclenche et ensuite qui se déroule à la suite mais plutôt dans un ensemble d'opérations qui doivent être cohérentes entre elles. Concernant l'habitat, c'est un secteur également où il y aura naturellement de la mixité, au moins 20 % de logement social, de l'habitat pour des primo accédants avec un habitat plus abordable pour la grande majorité de la population. Nous favoriserons également l'habitat participatif et l'innovation. Il est important de proposer cela. Là ce ne sont que des images pour illustrer mais naturellement nous n'en sommes pas du tout à ce stade en matière d'habitat ; il faut que l'on propose d'autres formes de logement et que ce soit en plus bien adapté. J'ai été très rapide dans la présentation, je ne suis pas revenu sur le bilan détaillé de la concertation, des réunions publiques, des réunions avec les CCH. Je soulignerai simplement, en terme de concertation, que le besoin de dynamiser ces quartiers est très souvent exprimé. Naturellement il y a eu aussi des craintes par rapport à des voiries, elles doivent être entendues mais nous n'en sommes pas encore au stade des réalisations de ces voiries nouvelles.

M. Benoît CYPRIANI : Il s'agit de dynamiser, de rajeunir l'Est bisontin. La réponse d'un urbaniste il y a quelques années était de construire un nouveau quartier à côté, la réponse actuelle devrait être différente pour reconstruire la ville sur la ville, d'une façon ou d'une autre. Alors où reconstruire ? Ça c'est le travail des urbanistes. Jusqu'à présent on a, en matière de logement, le choix sur la Ville de Besançon. On a un certain nombre de quartiers qui sont en travaux et en projet, notamment sur les Vaïtes qui sont très près, alors je sais que ce n'est pas Palente et qu'il y a des difficultés géographiques mais ça peut être travaillé à mon avis pour répondre à ces soucis, en partie. Ce n'est pas cela qui va rajeunir Palente, c'est sûr, ce n'est pas cela qui va remplir les écoles de Palente mais est-ce qu'on doit raisonner ainsi, est-ce qu'on peut se permettre d'étaler la ville à nouveau, moi je n'en suis pas sûr et même je pense que non.

Le projet est intéressant, c'est sûr. Il y a un beau travail effectué par M. PETER, par les services de la Ville également. Il respecte les dolines, il pense aux modes doux, au vélo, et Michel LOYAT l'a dit, l'habitat est diversifié, donc c'est vrai que de ce point de vue-là on n'aurait pas grand chose à dire. Le seul problème c'est qu'on crée un nouveau quartier sur des terrains qui jusqu'à présent étaient vierges, en bordure de la forêt de Chailluz et ça soulève un autre problème, Michel LOYAT l'a dit, la trame viaire est à compléter au-delà du simple problème de la desserte du quartier. On le sait et Michel LOYAT en a été un ardent défenseur à chaque fois qu'il en a été question, il y a une liaison Nord-Est « dans les cartons »

puisque l'on sait que pour le moment il n'y a pas de porteur de projet mais il y a toujours une demande de la part des habitants de l'Est de l'Agglomération, de la part probablement d'une partie des habitants du quartier et un jour ou l'autre on nous demandera de passer à l'acte. Je rappelle la position des Verts là-dessus : nous ne sommes pas opposés à une liaison Nord-Est de contournement, pourvu qu'elle soit calibrée de façon raisonnable en 2 fois une voie. Ça c'est la première condition pour notre soutien. La deuxième condition c'est qu'elle ne se fasse pas aux dépens de la forêt de Chailluz comme cela avait été prévu dans les derniers projets. C'est pourquoi nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans ce quartier et je vous rappelle que le PLU de Thise a été retoqué par le SCOT avant d'être retoqué par le Conseil Municipal mais pour d'autres raisons. Il a été retoqué par le SCOT parce qu'il ne prévoyait pas de trajet d'emplacements pour le fuseau d'études de la liaison Nord-Est. Ici non plus il n'y a pas de fuseau d'études de la liaison Nord-Est. La réponse est toujours la même : puisqu'il n'y a pas de porteur de projet on ne peut pas construire un fuseau d'études. Il n'empêche que si on construit sur tout cet emplacement il n'y aura plus qu'un endroit pour passer la liaison Nord-Est, c'est la forêt de Chailluz, à moins que, comme je l'entends dire parfois, on utilise le chemin des Relançons, c'est aussi une possibilité qui a été évoquée et qui a toujours été considérée comme irréalisable mais j'ai l'impression que l'hypothèse remonte, donc j'aimerais bien avoir une information là-dessus. En l'absence d'engagement solennel sur ce trajet de liaison Nord-Est par le chemin des Relançons nous voterons contre ce projet.

M. LE MAIRE : Je te remercie. Effectivement j'ai déjà eu l'occasion d'en parler. Je pense que sur le fond quand on dit qu'il faut reconstruire la ville sur la ville nous sommes d'accord. Là maintenant il y a une demande forte quand même qui s'exprime sur la ville. Je suis obligé d'entendre cette demande forte d'avoir de l'habitat diversifié et entre autres, sur le secteur-là, il y a aussi toute une partie de la population qui quitte Besançon parce qu'elle ne trouve pas effectivement du R+1, du R+2, de la maison de ville et ces gens où vont-ils ? Ils vont à 5, 10, 20, 30, 40 km et ils reviennent avec leur voiture et je crois qu'on doit effectivement être très attentif à ce que tu dis sur l'étalement urbain et je pense qu'on a certainement trop consommé d'espace. La forêt comprend 1 800 ha, donc il reste encore de l'espace vert. Il s'agit aussi de permettre à une population de rester là, de ne pas partir car tout le monde ne veut pas forcément habiter dans un collectif, un R+5 ou R+6. Et n'oublions pas que demain, les seules recettes nouvelles que nous aurons seront les taxes d'habitation et les taxes foncières et cela doit permettre à chacun de trouver sa place ici sur la commune de Besançon. Il faut aussi qu'on se préoccupe du devenir des écoles du quartier. Même si tu as dit que ce n'est pas fondamental, il me semble que c'est ce qui est proposé là par Alfred PETER avec un projet très respectueux de l'environnement, des dolines, ça me paraît être une bonne solution. J'entends votre opposition, je pensais que vous alliez vous abstenir, vous votez contre, c'est à vous de voir. Je mets au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? 8. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 7».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre - 7 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2013.